

**COMMUNE DE
BAR**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'An deux mil vingt-trois, le 31 Juillet à 18 heures 30
- en exercice : 11 **le Conseil Municipal de BAR dûment convoqué,**
- présents : 7 **s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous**
- votants : 7 **la présidence de M. Jean-Jacques BOSSOUTROT,**
Maire de la Commune.
- pour : 7
- contre : 0 **date de la convocation du Conseil Municipal : le 19/07/2023**
Date d'affichage : 26 juillet 2023

**PRESENTS : MM. BOSSOUTROT – CUEILLE –BASSO –
CAUQUOT – PLANADE – Mmes SOLEILHAVOUP - URLI**
ABSENTS : MM. BASSET – MARLIAC - PARBAUD - Mme COUNIL
EXCUSES
Secrétaire : Mme URLI

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Voirie Lafont 2023

Le Maire explique à l'assemblée :

Trois devis ont été reçus :

- La Colas : 14 805 € HT,
- MCR : 22 320 € HT,
- Eurovia : 12 677 € HT.

Le Maire propose :

L'entreprise Eurovia étant donné qu'elle est meilleure marché et de contacter cette dernière pour convenir de la date des travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :**

La réalisation du goudronnage par Eurovia.

Recensement 2024

Le Maire expose à l'assemblée :

Un coordonnateur et un agent recenseur doivent être recrutés.
La secrétaire de mairie est d'accord pour être le coordonnateur.

Le Maire propose :

Les élus se chargent de recruter l'agent recenseur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :**

La nomination de la secrétaire de mairie comme coordonnateur et le recrutement d'un agent recenseur par les élus.

Loyer de la Maison Rémi

Le Maire propose :

Le loyer de l'appartement du 2^{ème} étage de la maison Rémi passe de 250 € à 270 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

Le loyer de maison Rémi passe à 270 €

Questions diverses

Cabane à la Menaude

Une cabane a été construite sur la rivière Menaude, en plein bois, sans autorisation. La gendarmerie s'est déplacée pour constater l'existence illégale de celle-ci. Les élus souhaiteraient sa démolition. A noter que les propriétaires ne sont pas souvent là et qu'il est très compliqué de les voir.

Panneaux

Monsieur Vimard a construit un garage en limite de propriété de la commune. Des cailloux se projettent sur sa toiture lorsque les agents passent la débroussailleuse. Ce monsieur souhaiterait que la commune mette des panneaux pour protéger son toit. Le Conseil Municipal s'est prononcé contre à l'unanimité. L'idéal serait de mettre une bâche dans le talus en face de son garage.

Marches de l'église

La descente de l'église, au logement des élèves est à refaire. Il est prévu cet automne de mettre soit de l'enrobé, soit du béton.

Panneaux à Hublanges

Les panneaux vont être commandés.
(Rétrécissement de la chaussée, priorité à droite, passage piétons)

Salle polyvalente

Le Conseil Municipal a convenu d'un accord avec l'entreprise Corrèze Hygiène Service pour les produits d'entretien de la salle polyvalente.

Le Maire,
J. J. BOSSOUTROT



La Secrétaire de Séance,
N. URLI

